

Note explicative

Réhabilitation de l'aire d'accueil St Médard en Jalles

- Le contexte de la demande :

Les dernières réglementations et notamment le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, impliquent de nouvelles normes d'aménagement et de conditions de fonctionnement des APA. De surcroît, l'ancienneté des aires d'accueil métropolitaines nécessite pour bon nombre d'entre elles une restructuration conséquente allant au-delà des besoins d'entretien courant et de mise en conformité. Ce fut le cas des APA de Mérignac, Bègles et Villenave d'Ornon prochainement (novembre 2022), équipements métropolitains anciens ayant nécessité des travaux d'extension et/ou de réaménagement des unités de vie pour améliorer le confort et les conditions de vie des résidents. Aujourd'hui, c'est au tour de l'APA de St Médard en Jalles et le Haillan/Eysines de connaître un programme de rénovation pour remédier notamment à la vétusté de ses équipements et améliorer le cadre de vie général de l'aire.

- L'objet de l'opération :

Située au 93 avenue de Mazeau et créée en janvier 2005, l'APA de St Médard en Jalles a une capacité de **30 places** réparties sur 15 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 7 143 m². Un projet de rénovation de l'aire sera présenté à la commune dans sa forme finale lors d'un comité de pilotage en 2023. S'agissant de travaux de réhabilitation globale pour mise en conformité au regard du décret précité, le projet nécessitera un dépôt de permis de construire. Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale des 15 emplacements de l'aire : reconstruction des unités de vie vétustes (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) ; remplacement des équipements vétustes ; et création de places PMR. Le local d'accueil sera rénové lors de cette opération. Le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières (ci-jointes).

La programmation prévoit ainsi pour l'APA, une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin du printemps 2024 pour **un début de travaux à compter de septembre 2024**. Les travaux devront se terminer à l'été 2025.

- Les objectifs poursuivis :

Les objectifs attendus sont l'amélioration globale du cadre de vie et de l'équipement dans sa globalité car il s'agit de travaux de reconstruction complète des unités de vie et des espaces communs. Les finalités de ce programme de travaux visent à une protection optimale des équipements et de l'aire par une sécurisation renforcée. Globalement, il s'agit avec ce programme de réhabilitation des aires de procéder progressivement à l'harmonisation des APA de Bordeaux Métropole en veillant à l'homogénéité des fermetures sur emplacements.

- Les résultats attendus :

Ce sont les mêmes objectifs que les autres aires à savoir :

- Une mise aux normes règlementaires des APA
- Une amélioration du cadre de vie des familles (isolation thermique et aux intempéries...)

-

- Une meilleure adaptation des activités et services proposés aux besoins des personnes accueillies ;
- Une participation de l'Etat pour s'inscrivant dans un programme de rénovation générale des APA de la Métropole en vue d'homogénéiser progressivement les bâtiments par rapport à leur conception initiale et à la réglementation en vigueur.

Globalement, la contribution de l'Etat à Bordeaux Métropole, devrait avoir pour effet de réduire le coût de l'investissement initial et de concrétiser un partenariat renforcé Etat/EPCI dans le programme de relance pour la réhabilitation des APA pour la plupart très anciennes.

- **La durée :**

Elle est estimée à 8 mois avec un commencement d'exécution prévisionnel à l'automne 2024 sous réserve d'aléas spécifiques.

- **Le coût prévisionnel global :**

Il est estimé à 1 793 250 € HT **soit 2 151 900 € TTC.**

- **Le montant de la subvention sollicitée :**

Sur la base du montant maximal de subvention fixé dans le cahier des charges de l'appel à projets Etat, Bordeaux Métropole sollicite une aide de 6 403€/place soit un montant total de **192 090 €** (soit 30 places x 6 403 € donc 192 090 €).